

Les pensions alimentaires, c'est quoi l'affaire?

Les Familles monoparentales, c'est qui?

Au Québec, 25% des familles sont monoparentales. Pour la plupart de ces familles, c'est une femme qui est le soutien, mais on remarque une hausse du nombre de familles monoparentales dirigées par des hommes. Ces familles sont plus à risque de connaître la pauvreté que les familles avec deux parents : il est de plus en plus difficile de subvenir aux besoins d'une famille avec un seul revenu. 30% des familles monoparentales vivent sous le seuil de faible revenu. Parmi les familles monoparentales dirigées par des femmes, 47,6% sont sous le seuil de faible revenu. C'est énorme quand on considère que ce sont 11,4% des familles biparentales qui sont dans la même situation.

En plus de vivre de la pauvreté, les familles monoparentales rencontrent beaucoup de difficultés : le parent monoparental est seul pour élever les enfants, elle ou il connaît l'isolement, la fatigue et les préjugés.

Les pensions alimentaires pour enfants, à quoi ça sert? Comment c'est calculé? D'où ça sort?

Les pensions alimentaires ça sert à s'assurer que malgré une séparation, les enfants gardent le même niveau de vie que s'ils étaient restés avec les deux parents. Elles sont calculées avec une table qui prend

en considération les revenus et la capacité à payer des

deux parents et les modalités de garde. Ce tableau existe depuis 1996 au fédéral et 1997 au Québec. Avant cela, les montants étaient à la discrétion du juge.

Le calcul de l'aide dans les programmes

Depuis 1997, les pensions alimentaires sont défiscalisées, c'est à dire que pour l'impôt, elles ne sont plus considérées comme un revenu du parent gardien qui les reçoit. En effet, il est injuste que l'argent destiné aux enfants soit calculé comme un revenu du parent. Cependant, dans différents programmes québécois, les montants des pensions alimentaires pour enfants sont prises en compte dans le calcul de l'aide donnée aux familles, ce qui réduit substantiellement l'aide auxquelles elles ont droit.

« Je n'ai droit à aucun loisir; pour ce qui est de mes enfants, les seuls loisirs que je peux leur offrir sont ceux de la paroisse, et il ne faut pas que ça coûte cher. »

« Après mon divorce, je me suis retrouvée sans travail, endettée à cause des frais d'avocat et des médicaments pour mon plus jeune enfant qui est handicapé. Je me suis retrouvée sur l'aide sociale. Je voulais pas me battre contre mon ex-mari mais l'aide sociale m'a dit qu'il fallait demander une pension si je voulais recevoir de l'aide sociale. J'ai deux enfants. »

« Le jugement de la Cour dit que je dois recevoir 400\$ par mois de pension alimentaire pour les enfants. C'est l'aide sociale qui collecte la pension des mes enfants. Au lieu de recevoir le 400\$ par mois, l'aide sociale me donne seulement 100\$ pour mes deux enfants. Le reste retourne dans les poches du gouvernement. Cela fait 3,600\$ par année de l'argent de mes enfants qui vont au gouvernement. »

« J'ai de la difficulté à payer la rentrée scolaire de mon enfant et c'est difficile pour mon enfant car il subit les préjugés. »

Aide sociale

À l'aide sociale, lorsqu'un parent gardien reçoit une pension alimentaire pour ses enfants, il ne peut garder que 100\$ par mois. Le reste est coupé ou retourne au gouvernement et ce peu importe le nombre d'enfants. Ce sont 12 457 familles qui sont touchées par cette mesure, 38 millions de dollars sont détournés de ces familles parmi les plus pauvres!

Prêts et bourses

Lorsque l'Aide financière aux études calcule le montant qui sera alloué en prêts et bourses, les pensions alimentaires pour enfants sont calculées comme un revenu, cela a pour effet que, sauf pour une exemption de 100\$ par mois, chaque dollar de pension est coupé à même le montant alloué. Cela apparaît d'autant plus aberrant quand on considère que les revenus de travail d'un étudiant ne sont comptabilisés qu'à 40 ou 50%. Ce sont 7,2 millions de dollars qui sont détournés des familles monoparentales dont le parent est étudiant.

Aide au logement

Encore une fois, les pensions alimentaires sont considérées comme un revenu. Cela a pour effet, dans le cas d'une famille monoparentale résidant dans un HLM que le quart de la pension alimentaire doit être versée pour le loyer. Dans le cas d'une famille en logement privé, elle pourrait se voir refuser un allocation-logement si la pension alimentaire additionnée à son revenu la fait dépasser les barèmes d'admissibilité.

« Notre logement est trop petit pour ma famille de cinq enfants. »

Aide juridique

Dans le cas de l'aide juridique, chacun sait que les barèmes d'admissibilité sont trop bas : si l'on travaille, on a peu de chance d'être admissible. Dans le

calcul des revenus, les pensions alimentaires pour enfants reçues par le parent gardien sont comptabilisées et ainsi, il pourrait se voir refuser l'accès à l'aide à cause des pensions.

Et l'autre parent dans tout ça?

Chacun sait que les pensions alimentaires ne font pas l'unanimité. Souvent, elles sont un sujet de discorde entre les ex-conjoints. Aussi, il arrive que le parent payeur ait de la difficulté à payer. Il y a aussi, malheureusement, des mauvais payeurs qui laisse leurs enfants dans des situations périlleuses.

Avec les politiques actuelles en ce qui a trait aux pensions alimentaires pour enfant, on ne pénalise pas seulement les enfants, on taxe les parents payeurs. En effet, ceux-ci remettent des sommes pour leurs enfants, mais au lieu de servir à l'amélioration des conditions de vie des enfants, l'argent est détourné vers les coffres du gouvernement.

C'est inacceptable. Ce n'est pas juste non plus pour le père qui paye une pension au gouvernement pas aux enfants. Pour moi et mes enfants, ça nous affecte et je dois souvent aller aux banques alimentaires pour joindre les deux bouts. Si mes enfants recevaient le montant que la loi leur accorde, on pourrait mieux les habiller et les nourrir. On pourrait peut-être trouver des meilleures ressources pour mon fils handicapé. Pour le gouvernement, 300\$ de plus ou moins par mois dans ses poches, c'est rien. Pour moi et mes deux enfants, c'est un montant important et surtout un montant auquel ils ont droit selon le jugement de la Cour.

Le gouvernement ne comprend pas qu'en brimant les femmes monoparentales c'est aussi leurs enfants qu'il brime...

Je crois que l'état québécois crée une sous-classe d'enfants de mères monoparentales. Ils partent désavantagés dans la vie.

Qu'est-ce qu'on fait?

Il est grand temps que ça change. Les pensions alimentaires pour enfants, c'est pour les enfants, il faut les rendre intouchables. Nous faisons présentement circuler une pétition contre le détournement des pensions alimentaires, nous la déposerons au printemps. Il faut la signer et la faire circuler. Aussi, il y a un comité qui se réunit pour parler de la situation et pour organiser la pression. Contactez-nous pour vous joindre!



Comité des pensions alimentaires
71 rue Principale
Châteauguay QC
(450) 691-6682
riapas@cooptel.qc.ca

La pétition est disponible en ligne au www.fafmrq.org

*Aide sociale,
Prêts et bourses
Aide juridique,
HLM...*

Le scandale des pensions alimentaires...



C'EST QUOI L'AFFAIRE?